

OBJECTIF(S)

- Analyser et comprendre le décret état des lieux et grille de vétusté, acquérir une méthodologie de travail et comprendre la nécessité d'une bonne connaissance du bâti et de l'utilisation d'un vocabulaire précis (cas pratique)

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Responsables et collaborateurs en administration de biens

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Préparation du séminaire :

- Chaque participant est muni d'un état des lieux vierge et d'un état des lieux rempli.

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LES ENJEUX DE L'ÉTAT DES LIEUX

- La précision du vocabulaire
- Le coût de remplacement
- Les précautions à prendre
- La difficulté d'appréciation
- Rappel des textes de référence

II - LE DÉCRET ÉTAT DES LIEUX ET VÉTUSTÉ

- Ce que ça change
- Les points essentiels à ne pas négliger
- La validité de l'état des Lieux
- Choisir la bonne grille de vétusté et justifier de son application

III - MÉTHODOLOGIE ET VOCABULAIRE

- Adopter une méthodologie performante
- Opter pour un vocabulaire et une échelle d'appréciation commune à tous les collaborateurs.
- Les souplesses introduites par la notice du bail type.
- Notions de détérioration, dégradation, usage normal, transformations, aménagements
- La cohérence entre l'entrée et la sortie.

IV - LES OUTILS PRÉVENTIFS

- Les procédures internes
- Le niveau d'exigence dès le bail
- Le pré Etat des Lieux ou la visite conseil : comment bien s'en servir

V - EXPLOITER L'ÉTAT DES LIEUX

- Comparatif entrant - sortant
- Conditions d'imputation
- La gestion relationnelle

VI - TRAVAIL SUR UN CAS PRATIQUE

- Mise en situation réelle

Chaque participant est muni d'un modèle EL ou de sa tablette

